



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2021-154

PUBLIÉ LE 11 OCTOBRE 2021

Sommaire

Préfecture de la région Normandie - SGAR / SGAR

R28-2021-10-11-00003 - arrêté n° SGAR/21-095 portant composition nominative du Conseil de Développement Territorial de la direction territoriale du Havre du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (3 pages)	Page 3
R28-2021-10-11-00002 - Arrêté n° SGAR/21-096 portant composition nominative du Conseil Départemental Territorial de la direction territorial de Rouen du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (3 pages)	Page 7

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2021-10-11-00003

arrêté n° SGAR/21-095 portant composition
nominative du Conseil de Développement
Territorial de la direction territoriale du Havre du
grand port fluvio-maritime de l'axe Seine



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Pôle des politiques publiques**

Affaire suivie par :
Karine LADIRAY GONCALVES
Tél : 02 32 76 52 19
Courriel : karine.ladiray-goncalves@normandie.gouv.fr

**Arrêté N°SGAR/21-095
portant composition nominative du conseil de développement territorial
de la direction territoriale du Havre du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine**

**Le Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le code des transports, notamment le titre II du livre III de sa quatrième partie et le livre III de sa cinquième partie ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu l'ordonnance n°2021-614 du 19 mai 2021 relative à la fusion du port autonome de Paris et des grands ports maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public unique ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2021-618 du 19 mai 2021 relatif à la fusion du port autonome de Paris et des grands ports maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public unique ;
- Vu les délibérations des collectivités et les propositions des syndicats des personnels de la place portuaire ;
- Vu l'avis favorable de la Région Normandie sur les membres proposés des 1^{er} et 4^{ème} collèges en date du 23 août 2021,
- Vu l'arrêté N°SGAR/21-075 du 22 juillet 2021 portant composition du conseil de développement territorial de la direction territoriale du Havre du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine ;

ARRÊTE

Article 1er – La composition du conseil de développement territorial de la direction territoriale du Havre du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine est composée nominativement ainsi qu'il suit :

Préfecture de la Région Normandie
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : secretariat-sgar@normandie.gouv.fr

- premier collège : représentants de la place portuaire (9 membres) :

- Philippe LESTRADE, directeur des agences France de MSC,
- Sami FOUADH, directeur des agences France de CMA CGM,
- Claus ELLEMANN-JENSEN, directeur des agences France d'HAPAG LLOYD,
- Fillippo CIMITAN, président France de SIEMENS GAMESA RENEWABLE ENERGY,
- Anne GOURAULT, directrice des relations institutionnelles du groupe SUEZ,
- Louis JONQUIERE, Directeur général Port de Synergy – GMP,
- Olivier PEYRIN, directeur CIM SNC,
- Erwan KEROMEST, directeur de la plateforme de Normandie de TOTAL ÉNERGIES,
- Henri LE GOUIS, directeur Europe de BOLLORÉ LOGISTICS,

- deuxième collège : représentants des personnels des entreprises exerçant leurs activités sur le port (3 membres) :

- Johan FORTIER, CGT fédération nationale Ports et Docks,
- Jérémie JULIEN, CGT fédération nationale Ports et Docks,
- Laurent DELAPORTE, CGT union départementale de Seine-Maritime,

- troisième collège : représentants des collectivités territoriales et leurs groupements situés dans la circonscription de la direction territoriale du Havre (9 membres) :

- Pierre VOGT, représentant la RÉGION NORMANDIE ou son suppléant,
- Clotilde EUDIER, représentant la RÉGION NORMANDIE ou son suppléant,
- Hubert DEJEAN DE LA BATIE, représentant la RÉGION NORMANDIE ou son suppléant,,
- Un autre représentant de la RÉGION NORMANDIE,
- Jean-Baptiste GASTINNE représentant la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ou son suppléant,
- Agnès CANAYER, représentant la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ou son suppléant,
- Jean-Paul LECOQ, représentant la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ou son suppléant,
- Sandrine LEMOINE, représentant de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole,
- Pierre MICHEL, représentant de la ville du Havre ou son suppléant,

Préfecture de la Région Normandie
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : secretariat-sgar@normandie.gouv.fr

- quatrième collège : représentants des milieux professionnels et associatifs intéressés au développement de la place portuaire (9 membres) :

- Pierre DIEULAFAIT, président de l'association écologie pour le Havre,
- un représentant d'une autre association de défense de l'environnement,
- Hervé BONIS, président de l'UMEP et directeur général de SEAFRIGO,
- Brice VATINEL, président du STH, représentant TLF-O, président directeur général VATINEL&CIE,
- François GUERIN, président du GEMO, directeur général adjoint de TERMINAUX DE NORMANDIE,
- Gilles LANFRANCHI, vice-président du GHAAM,
- Guillaume BLANCHARD, représentant de l'UMEP, président de SHGT,
- Olivier CLAVAUD, président de l'association SYNERZIP, directeur logistique EMEA CHEVRON ORONITE,
- Pascal GIRARDET, représentant E2F, président du groupe SOGESTRAN.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil régional des actes administratifs de l'État et notifié aux personnes citées à l'article 1.

Article 3 – Le Secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur général du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le 11 octobre 2021,

Le Préfet,



Pierre-André DURAND

Voies et délai de recours : conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de la Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Préfecture de la Région Normandie
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : secretariat-sgar@normandie.gouv.fr

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2021-10-11-00002

Arrêté n° SGAR/21-096 portant composition
nominative du Conseil Départemental Territorial
de la direction territorial de Rouen du grand port
fluvio-maritime de l'axe Seine



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Pôle des politiques publiques**

Affaire suivie par :
Karine LADIRAY GONCALVES
Tél : 02 32 76 52 19
Courriel : karine.ladiray-goncalves@normandie.gouv.fr

**Arrêté N°SGAR/21-096
portant composition nominative du conseil de développement territorial
de la direction territoriale de Rouen du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine**

**Le Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le code des transports, notamment le titre II du livre III de sa quatrième partie et le livre III de sa cinquième partie ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu l'ordonnance n°2021-614 du 19 mai 2021 relative à la fusion du port autonome de Paris et des grands ports maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public unique ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2021-618 du 19 mai 2021 relatif à la fusion du port autonome de Paris et des grands ports maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public unique ;
- Vu les délibérations des collectivités et les propositions des syndicats des personnels de la place portuaire ;
- Vu l'avis favorable de la Région Normandie sur les membres proposés des 1^{er} et 4^{ème} collèges en date du 23 août 2021,
- Vu l'arrêté N°SGAR/21-076 du 22 juillet 2021 portant composition du conseil de développement territorial de la direction territoriale de Rouen du grand port maritime de l'axe Seine ;

ARRÊTE

Article 1er – La composition du conseil de développement Territorial de la délégation territoriale de Rouen du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine est composée nominativement ainsi qu'il suit :

Préfecture de la Région Normandie
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : secretariat-sgar@normandie.gouv.fr

- premier collège des représentants de la place portuaire (9 membres) :

- Olivier DUMAS, EXXON MOBIL CHEMICAL FRANCE,
- Gilles KINDELBERGER, Directeur Général SENALIA SICA,
- Jean-François LEPY, directeur général SOUFFLET NEGOCE,
- Stéphane SIMON, directeur RUBIS TERMINAL,
- Nils BENETON, directeur général SEA INVEST FRANCE,
- Florent BEUZELIN, président directeur général BZ SAS,
- Jean-Pierre SCOUARNEC, président EURO DOCKS SERVICES,
- Arnaud AUBRY, terminal manager de ROLL MANUTENTION SERVICES,
- Philippe DEHAYS, directeur régional de CENTRIMEX,

- deuxième collège des personnels des entreprises exerçant leurs activités sur le port (3 membres) :

- Yann MALLET, CGT fédération nationale Ports et Docks,
- Judicaël JIBON, CGT fédération nationale Ports et Docks,
- Jean-Louis PETIT, CGT Union Départementale de Seine-Maritime.

- troisième collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements situés dans la circonscription du port (9 membres) :

- Pascal HOUBRON, représentant de la RÉGION NORMANDIE ou son suppléant,
- Jean-Baptiste GASTINNE, représentant de la RÉGION NORMANDIE ou son suppléant ,
- Pierre VOGT, représentant de la RÉGION NORMANDIE ou son suppléant ,
- Marie ATINAULT, représentant la MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE ou son suppléant,
- Abdelkrim MARCHANI représentant la MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE ou son suppléant,
- Hugo LANGLOIS représentant la MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE ou son suppléant,
- Un représentant de la communauté d'agglomération CAUX SEINE AGGLO,
- Michel ROTROU, représentant de la Communauté de communes d'HONFLEUR-BEUZEVILLE ou son suppléant,
- Sileymane SOW, représentant de la ville de ROUEN ou son suppléant.

Préfecture de la Région Normandie
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : secretariat-sgar@normandie.gouv.fr

- quatrième collège des personnalités qualifiées intéressées au développement du port (9 membres) :

- Hélène BORDEAUX, représentant France Nature Environnement,
- Claude BLOT, président de l'association Estuaire Sud,
- Christian BOULOCHER, président de l'Union Portuaire Rouennaise,
- Hélène VASSEUR, Directrice Territoriale Normandie de SNCF Réseau,
- Pascal ROTTIERS, représentant E2F, vice-président en charge des artisans à FLUVIATRANS,
- Caroline ROUGON, représentant TLF, directrice de TSLT,
- Amaël MACRON, responsable exploitation et développement granulats CEMEX,
- Christophe BEAUNOIR, directeur général de SAIPOL,
- Didier PARARD, directeur de l'usine et du site de Rouen de CARGILL.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil régional des actes administratifs de l'État et notifié aux personnes citées à l'article 1.

Article 3 — Le Secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur général du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le 11 octobre 2021,

Le Préfet,



Pierre-André DURAND

Voies et délai de recours : conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de la Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Préfecture de la Région Normandie
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : secretariat-sgar@normandie.gouv.fr